

BON DE VISITE/AGRÉMENT

Madame | Monsieur (Toutes les zones sont à compléter obligatoirement)

Nom Prénom

Adresse

Code Postal..... Ville.....

Email @ Tél :

Pièce d'identité : n°

Déclare avoir visité le bien immobilier suivant :

Commune : PANNES.....Code postal : 45700

Adresse : 176 rue de VésinesSuperficie du bien : 74 m²

Références cadastrales (section et n°) : AE n° 137 pour 257 m² ; AE n° 138 pour 620 m² et
AE n° 139 pour 6 m² soit superficie parcelles totale : 883 m².

Consistant en :

Maison année 1935 d'environ 74 m², élevée sur sous-sol, sur un terrain cadastré AE n° 137, AE n° 138 et AE n° 139 pour pour 883 m², composée de : entrée sur cuisine (12 m²), salle à manger (14 m²), chambre 1 (13 m²), w.c avec lave main (3 m²) ; A l'étage : palier (2 m²), 2 chambres en enfilade (15 m² et 13 m²) et un grenier (2m²).

Au sous-sol, en rez-de jardin : buanderie, w.c, cellier, une ancienne salle de bain.

Sur le terrain : un garage (15 m²), un atelier (14 m²), une cave et un débarras (2 m²).

Garage indépendant. Abri de jardin. Taxe foncière 2024 : 582 euros.

Le demandeur SOUSSIGNÉ reconnaît

☐ avoir visité le bien,

☐ **avoir pris connaissance des conditions générales et particulières** figurant à la suite de la présente demande et les accepter dans leur intégralité,

Par l'intermédiaire de :

Services Immobiliers des Notaires, Monsieur Damien RIPOCHE.

Mail : damien.ripoche@notaires-sin.fr ; Tél : 06 98 87 47 48

Le demandeur soussigné reconnaît avoir été parfaitement informé des conditions de la vente sur offres par internet et qu'il devra s'inscrire sur le site internet www.notaires-sin.fr au niveau de la fiche détaillée du bien pour participer à la vente.

Fait à..... le...../...../2025

Signature du client

Faire précéder la signature de la mention "lu et approuvé"

CONDITIONS GENERALES

Ces conditions sont disponibles sur le site www.notaires-sin.fr.

En acceptant les termes de cette demande d'agrément et en vous inscrivant sur le site vous assumez le fait que vous avez consulté ces conditions générales et que vous les acceptez.

CONDITIONS PARTICULIERES et SPECIFIQUES DE LA VENTE

Le DEMANDEUR si son offre est retenue :

1°) S'engage à réitérer son offre dans les huit jours francs de la fin de la réception des offres par la signature d'un avant contrat dans les termes et conditions ci-après :

- Fixation de la date limite de signature de l'acte authentique dans les deux mois et demi de la signature de l'avant contrat,
- Versement d'un dépôt de garantie de 10% du prix, lors de la signature de l'avant contrat.
- Absence de condition suspensive de l'octroi d'un permis de construire, l'acquéreur devant faire son affaire personnelle de l'obtention d'une quelconque autorisation administrative à ce titre.
- Règlement du prix le jour de la signature de l'acte authentique chez le Notaire au moyen d'un virement bancaire,
- Remboursement prorata temporis au vendeur de la taxe foncière, de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères et des frais de rôle le jour de la signature de l'acte authentique sur la base de la taxe foncière émise pour l'année précédente à titre de forfait pour le cas où a` cette date celle de l'année en cours ne serait pas établie.

Exonération au profit du vendeur de la garantie des vices cachées ainsi qu'autorisé par l'article 1643 du Code Civil dans le cas où le vendeur n'est pas un professionnel de l'immobilier.

2°) Reconnaît et déclare être informé de la situation de l'immeuble au regard de la réglementation et des DPE établis ainsi que de l'assainissement.

3°) Reconnaît avoir pris connaissance le jour de sa visite de la désignation précise du bien.

4°) S'engage, dans le cas où il subordonnerait son acquisition a` l'obtention d'un prêt, à savoir :

- produire une attestation d'accord de principe d'un organisme financier,
- définir le montant de l'emprunt, et sa durée,
- Accepter que la durée maximum du prêt soit fixée à 25 ans,
- Effectuer les démarches nécessaires à l'obtention de son ou ses prêts dans un délai de 30 jours à compter de la signature de l'avant contrat et en justifier au Notaire à première demande de ce dernier,
- Justifier de l'obtention de son offre de prêt dans les 3 mois de l'avant contrat,
- S'engager dès réception de l'offre à la transmettre sans délai pour information au Notaire en charge de la vente.

5°) S'engage à respecter les servitudes de toute nature qu'elles soient relatives au bien s'il y en a.

6°) Déclarer être informé :

- Qu'il devra justifier de préférence d'au moins 20% d'apport dans son projet de financement,
- Que la réalisation de la vente est soumise à l'acceptation du vendeur,
- Des dispositions relatives au délai de rétractation de la loi S.R.U.,
- De la procédure d'une vente sur offre par internet pour avoir consulté le site www.notaires-sin.fr,
- Que le prix offert comprend les honoraires de négociation T.T.C. à la charge du vendeur,
- Qu'il aura à s'acquitter en sus du prix les frais d'acquisition dénommés "frais de notaire",
- Que le bien est vendu en l'état.

A..... Le/...../ 2025

Faire précéder la signature de la mention "lu et approuvé"